


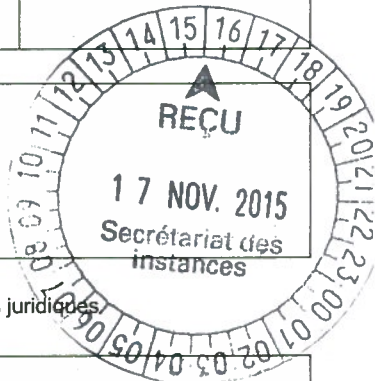
AVIS D'INSCRIPTION

CHEMINEMENT ANTÉRIEUR		DATE DE LA RÉUNION	27 novembre 2015	CHEMINEMENT ULTÉRIEUR	
CVE		CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)		CE	
SCR		COMITÉ EXÉCUTIF (EX)		CA	
CE		COMMISSION DES ÉTUDES (CE)		EX	
CONSEIL ACADÉMIQUE		SOUS-COMMISSION DES RESSOURCES (SCR)		UQ	
		COMITÉ DE LA VIE ÉTUDIANTE (CVE)	X		

DOSSIER CONFIDENTIEL

Intitulé du dossier Présentation du bilan du programme de subventions des projets étudiants pour l'année 2014-2015	Point 4
---	------------

Responsable du dossier Josée Fortin Directrice adjointe à la direction Services à la vie étudiante	Signature 	Date 16-11-2015
---	---	--------------------

Préparé par Yannick Richer Conseiller à la vie étudiante Service de soutien aux activités étudiantes	
---	--

Cet avis d'inscription concerne un contrat que le Service des affaires juridiques a déclaré adéquat quant à ses aspects juridiques.

DOCUMENTS ANNEXÉS
- Bilan du programme de subventions des projets étudiants pour l'année 2014-2015 - Projet de résolution

OBJECTIF Pour information Pour recommandation Pour adoption

RECOMMANDATION OU AVIS
La direction des Services à la vie étudiante recommande que le Comité de la vie étudiante reçoive favorablement le bilan du programme de subventions des projets étudiants pour l'année 2014-2015.

Synthèse du dossier

Le Programme de subventions des projets étudiants a été institué dans le cadre de la résolution 2002-CVE-111 adoptée par le Comité de la vie étudiante à la séance du 25 avril 2002 (modifié par les résolutions 2004-CVE-160, 2013-CVE-520, 2014-CVE-570). Le programme met à la disposition des associations étudiantes de programmation (Politique 32), des groupes reconnus et des candidats à la reconnaissance (Politique 51) des ressources financières pour les aider dans l'accomplissement de leur mandat corporatif et dans leurs projets d'activité étudiante.

Le Comité de financement des projets étudiants :

Le mandat du Comité de financement des projets étudiants est de :

- Déterminer les orientations, les priorités et la distribution des fonds du Programme de subventions en fonction du budget annuel prévu et adopté au CVE;
- Déléguer la responsabilité de la gestion quotidienne du financement et de l'application des critères d'admissibilité et de sélection au Service de soutien aux activités étudiantes qui nommera une, un responsable du Programme de subventions;
- Ventiler les sommes non dépensées durant l'année budgétaire au moment prévu dans le calendrier annuel des activités.

La composition du Comité financement des projets étudiants (2013-CVE-521)

Le Comité de financement des projets étudiants est composé de six (6) personnes nommées par le Comité de la vie étudiante :

Quatre (4) représentantes étudiantes, représentants étudiants :

- Deux (2) membres étudiants nommés par les associations étudiantes facultaires;
- Deux (2) membres étudiants élus par les groupes étudiants;

Deux (2) représentantes, représentants de l'UQAM

- La directrice, le directeur du Service à la vie étudiante ou sa déléguée ou son délégué;
- Un membre institutionnel siégeant au Comité de la vie étudiante.

Deux (2) ressources des Services à la vie étudiante pour le soutien administratif :

- Le conseiller à la vie étudiante, responsable du Programme de subventions des projets étudiants;
- Une, un secrétaire.

En 2013-2014, 27 demandes de subventions ont été octroyées pour le fonctionnement des groupes et 168 subventions pour les projets étudiants provenant des groupes étudiants et des associations étudiantes.

Fonctionnement des groupes étudiants

	Nombre de demandes	Montant octroyé
Fonctionnement	27	26 194 \$
Total	27	26 194 \$

Projets étudiants

	Nombre de demandes	Montant octroyé
Catégorie 1 Groupes étudiants	87	86 848 \$
Catégorie 2 Associations étudiantes	81	59 530 \$
Total	168	146 378 \$

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

COMITÉ DE LA VIE ÉTUDIANTE

Projet de résolution

Bilan du programme de subventions des projets étudiants pour l'année 2014-2015

RÉSOLUTION 2015-CVE-XXX

- ATTENDU les documents déposés en annexe ;
- ATTENDU les travaux du Comité de financement des projets étudiants ;
- ATTENDU les résolutions 2013-CVE-520 et 2014-CVE-570 entérinant les modifications au Programme de subventions des projets étudiants.
- ATTENDU la Politique no 32 de reconnaissance des associations étudiantes de programmation;
- ATTENDU la Politique no 51 de reconnaissance des groupes étudiants ;
- ATTENDU l'importance d'assurer un soutien financier approprié et récurrent aux projets initiés par les étudiantes, étudiants ou les groupes d'étudiants afin de faciliter et d'encourager les contributions étudiantes à la qualité de la vie académique, culturelle, intellectuelle et sociale de l'Université;
- ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par _____, appuyé par _____, que le Comité de la vie étudiante

RECOIVE FAVORABLEMENT le Bilan du programme de subventions des projets étudiants pour l'année 2014-2015.



Service de soutien aux activités étudiantes
Direction des Services à la vie étudiante
Université du Québec à Montréal

Bilan du programme de subventions 2014-2015

Préparé par :
Yannick Richer, conseiller à la vie étudiante

Un plus pour votre réussite

Origine et objectifs du programme de subventions

Le programme de subventions a été institué dans le cadre de la résolution 2002-CVE-111 du Comité de la vie étudiante et modifiée par la résolution 2004-CVE-160. Le budget annuel de ce programme est voté par le Comité de la vie étudiante et met à la disposition des associations étudiantes de programmation (Politique 32), des groupes agréés et des candidats à l'agrément (Politique 34) des ressources financières pour les aider dans l'accomplissement de leur mandat corporatif et dans leurs projets d'activité.

Régi par des modalités d'attribution bien spécifiques, le programme est basé sur la complémentarité des ressources existantes, des sources de financement possibles et il encourage les partenariats.

Voici les objectifs du programme :

- ⇒ Permettre aux étudiants de réaliser un projet récurrent, inédit ou novateur;
- ⇒ Faciliter l'émergence ou la consolidation de projets étudiants;
- ⇒ Appuyer les projets inter facultaires ou inter disciplinaires;
- ⇒ Favoriser la synergie entre les différents acteurs étudiants, administratifs et facultaires;
- ⇒ Encourager la convergence de projets thématiques touchant la collectivité étudiante et la communauté UQAM;
- ⇒ Intensifier le taux de participation des étudiants et étudiantes aux activités étudiantes de nature collective et communautaire;
- ⇒ Accroître le rayonnement de l'UQAM et la valeur de l'implication étudiante auprès de la communauté universitaire et environnante;
- ⇒ Favoriser l'exploitation des compétences acquises dans le cadre d'une activité d'enseignement devant être partagée avec la communauté et contribuer à animer la vie étudiante du campus;
- ⇒ Promouvoir et soutenir l'implication étudiante en complémentarité à la mission académique de l'Université

Présentation des catégories du programme de subventions

FONCTIONNEMENT DES GROUPES

Une enveloppe de 25 000\$ est attribuée pour les frais de fonctionnement des groupes étudiants. Les postes budgétaires éligibles sont les suivants : assurances, frais bancaires, registraires des entreprises et cotisation (maison mère, associations en lien avec la mission du groupe). Il est à noter que la gestion de cette enveloppe est prise en charge par le Comité de reconnaissance des groupes étudiants, comme précisé à la Politique 51.

CATÉGORIE 1

Candidats à la reconnaissance, groupes reconnus, groupes parapluie
Pourcentage de l'enveloppe dédiée aux projets étudiants : 64 %

Volet PROJETS ÉTUDIANTS

Tous les projets présentés devront favoriser l'atteinte des buts et objectifs pour lesquels le groupe a été constitué. Les projets serviront à promouvoir la sensibilisation, l'intégration et l'information, et ce, par le biais de kiosques, de conférences, de débats, de projections, d'expositions.

Volet ACHAT DE MATÉRIEL

Un groupe étudiant reconnu ou parapluie pourra déposer une demande de subventions pour l'achat d'un ordinateur fixe comprenant : un écran, un clavier, une souris, une tour et des logiciels de base. Un groupe pourra déposer une demande tous les cinq ans.

CATÉGORIE 2

Associations étudiantes de programme des trois cycles d'études incluant les associations facultaires.

Pourcentage de l'enveloppe dédiée aux projets étudiants : 36 %

Volet FONCTIONNEMENT POUR LES ASSOCIATIONS DE PROGRAMMATION

*Une seule demande par association étudiante de programmation
(les associations facultaires ne sont pas éligibles)*

Les demandes déposées à l'intérieur de ce volet devront favoriser le soutien au fonctionnement d'une association de programmation puisque certaines éprouvent des difficultés à répondre de leurs obligations corporatives.

Volet PETIT PROJET

Deux demandes maximum

Dans le cas où l'association de programmation dépose une demande dans le volet « Fonctionnement

pour les associations de programmation », une seule demande pourra être déposée dans le présent volet.

Les demandes déposées devront favoriser la réalisation de projets s'adressant spécifiquement aux étudiants d'un même programme d'études, et ce, par le biais de conférences, d'expositions, de débats, de projections, de kiosques d'information, de journal étudiant, etc..

Volet GRAND PROJET

Les demandes de subventions de cette catégorie devront endosser des projets spécifiques d'importance. Les grands projets se déclinent en deux catégories :

Projets étudiants

Les projets devront stimuler la vie étudiante. L'organisation de l'activité et la responsabilité de ses différents volets devront être endossées par une association étudiante (réalisation logistique, coordination de la production, ressources humaines, etc.).

Prolongement académique

Les projets devront assurer l'exploitation des compétences acquises dans le cadre d'une activité d'enseignement devant être partagées ou diffusées. Cette catégorie vise à faire rayonner les acquis d'un cours faisant partie d'un programme d'études (et non hors programme). Ils ne devront pas être initiés par un groupe agréé ou une association étudiante de programmation.

Volet JEUX ET CONCOURS INTERUNIVERSITAIRES

Il s'agit de jeux et de concours interuniversitaires qui sont crédités dans le cadre d'un cours ou non. Pour les délégations, la subvention sera dédiée aux frais d'inscription. Si ces frais s'avèrent être en deçà de la subvention obtenue, le montant restant sera alloué à d'autres postes budgétaires admissibles. Les organisateurs devront faire la démonstration que la programmation est à caractère académique.

Bilan de l'année 2014-2015

Le total du budget du programme de subventions pour l'année 2014-2015 s'est élevé à 172 572 \$, incluant les surplus de l'année 2013-2014 (surplus et régularisation des subventions).

Les tableaux qui suivent présentent la répartition des subventions octroyées par catégorie.

Enveloppe pour le fonctionnement des groupes (25 000\$)

	Nombre de demandes	Montant octroyé
Fonctionnement	27	26 194\$
Total	27	26 194\$

Enveloppes pour les projets des groupes et des associations étudiantes

	Nombre de demandes	Montant octroyé
Catégorie 1	87	86 848\$
Catégorie 2	81	59 530\$
Total	168	146 378 \$

Catégorie 1

Les projets des groupes étudiants

Le montant total des subventions distribuées aux groupes étudiants se ventile comme suit :

	Nombre de demandes	Montants octroyés
Groupes reconnus	66	60 242 \$
Groupes parapluie (incluant les comités)	4	3 680 \$
Activités thématiques	9	16 326 \$
Candidats à la reconnaissance	2	600 \$
Achat de matériel	6	6 000 \$
Total	81	86 848 \$

Catégorie 2

Les associations étudiantes de programmation

Le tableau ci-dessous présente la répartition des subventions octroyées par catégorie.

	Nombre de demandes	Montant octroyé
Petits projets	40	15 735 \$
Grands projets	25	32 675 \$
Concours et jeux	16	11 120 \$
Total	81	59 530 \$

Ventilation par faculté

	Petits projets	Grands projets	Concours et jeux	Total	%
Faculté des arts	4 347 \$	20 403 \$	0 \$	24 750 \$	42 %
Faculté de communication	3 208 \$	0 \$	722 \$	3 930 \$	7 %
Faculté des sciences de l'éducation	802 \$	1 203 \$	2 166 \$	3 369 \$	7 %
École des sciences de la gestion	4 571 \$	11 069 \$	2 888 \$	18 528	31 %
Faculté des sciences	0 \$	0 \$	1 734 \$	1 734 \$	3 %
Faculté des sciences humaines	802 \$	0 \$	722 \$	3 990 \$	2 %
Faculté de science politique et de droit	2 005 \$	0 \$	2 888 \$	4 893 \$	8 %
Total	15 735 \$	32 675 \$	11 120	59 530	100 %